

LA DOUBLE CORRECTION COMME SOLUTION À L'ÉVALUATION DU BACCALAURÉAT TCHADIEN

Mahamat Hassaballah ABAKAR

Université de N'Djaména
abakaronecs@gmail.com

Yallah Waïdou ESAÏË

Université de N'Djaména
esaiewaidou@yahoo.fr

&

Abdourhaman IBRAHIM

ENS de l'Université de Maroua
iabdourhaman@yahoo.fr

Résumé : Cet article vise à analyser la portée et la fonction de la double correction qui est une réforme pour la crédibilité, la réputation, la transparence et la justice dans l'évaluation des candidats au baccalauréat tchadien. L'analyse de cette réforme est faite grâce aux données statistiques des trois années consécutives à savoir 2019, 2020 et 2021. Les théories sur les évaluations et celles de la méritocratie nous ont servi de cadre théorique. De nature quantitative, cette recherche s'est basée sur les statistiques de l'Office National des Examens et Concours du Supérieur (ONECS) et complétées par nos propres observations en tant que responsables impliqués dans cette structure en charge de l'organisation du baccalauréat. Les résultats font état de ce que la double correction a apporté une amélioration considérable en termes de succès au baccalauréat. Après comparaison des prestations des titulaires de la licence à celles des titulaires du CAPEL (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour l'Enseignement aux Lycées), les résultats sont profondément édifiants : Il ressort de notre analyse que les enseignants issus des universités avec une licence commettent plus de maladresses que ceux qui sont certifiés. Cette conclusion est due au fait que les licenciés n'aient pas bénéficié de formation professionnelle au cours de leur parcours. En revanche, les enseignants certifiés, eux, ont suivi une formation professionnelle dans les écoles de formation. Dès lors, une formation supplémentaire, notamment un recyclage serait important et bénéfique pour tous les enseignants licenciés. Il serait également intéressant pour notre pays de continuer à professionnaliser les enseignements dispensés dans les institutions académiques.

Mots-clés : Baccalauréat tchadien, double correction, docimologie, évaluation, ONECS

THE DOUBLE CORRECTION AS A SOLUTION TO THE EVALUATION OF CHADIAN BACCALAUREATE

Abstract: This article aims to analyze the scope and function of the double grading of Chadian Senior High Certificate examination papers, which is a reform, meant for credibility, reputation, transparency and justice in the evaluation of the candidates. This quantitative research analysis is based on the statistical data gathered over three consecutive years in 2019, 2020 and 2021, and the theoretical frameworks on evaluation and meritocracy theories were used, based on statistics collected by

ONECS and supplemented by our own observations as officials involved in this state-owned structure in charge of organizing the High School Certificate examination. The results show that double grading does bring considerable improvement in terms of success in the High School Certificate Examination. Two groups of graders have been identified as Bachelor's Degree holding teachers and certified Bachelor's Degree holding teachers; the latter having been trained in teacher training schools. The study shows that Certified Bachelor's Degree holding teachers make fewer errors than their counterparts; and that this state of affairs is due to the lack of professional training to the other group. In order to solve this issue, in-service retraining efforts would be of great benefit.

Keywords: Chadian baccalaureate, double grading, docimology, evaluation, ONECS.

Introduction

Le système éducatif tchadien, tel qu'il se présente aujourd'hui, est le résultat de plusieurs réformes. Les états généraux de 1994 et le forum de l'éducation de 2012 en sont les plus récentes et, peut-être, les plus significatives. Ces réformes ont jeté les jalons du système éducatif actuel. Cependant, l'inaccessibilité, la rareté et la faiblesse de structures d'accueil sont les raisons principales qui ont conduit les autorités politiques à réformer le système éducatif tchadien. C'est ainsi que tous les moyens humains, matériels et financiers ont été mobilisés par le gouvernement de la république du Tchad et les partenaires financiers et techniques. Le point d'orgue est, non seulement la tenue des états généraux de l'éducation pour diagnostiquer les maux qui handicapent son fonctionnement, mais aussi l'adoption de la loi n°16/PR/2006 portant organisation du Système éducatif tchadien. Cette loi a pour but d'asseoir une politique publique efficace du système éducatif. Elle oriente la politique éducative en développant les capacités ou les niveaux de la population à enseigner : « L'école doit cultiver l'excellence et conduire vers les cimes de la connaissance du savoir-faire et du savoir-être. Aussi veillera-t-elle à la qualité de l'enseignement » (République du Tchad, 1995). La qualité est ainsi au cœur du système éducatif tchadien et constitue même sa raison d'être. En d'autres termes, il n'existe pas d'école qui ne puisse mettre l'accent sur la qualité et le rendement efficace. Cependant, force est de constater que l'on rencontre des lycées et collèges, en ville comme dans les villages, dépourvus de personnel enseignant et/ou de ressources matérielles. Pire, il existe des lycées, qui sont créés dans les zones où la population à enseigner est inexistante ou faible. Dans tous les cas, il existe un déséquilibre certain entre les infrastructures d'accueil, les lieux d'implantation, et le personnel enseignant. La création des établissements scolaires au Tchad, à travers quelques échantillons, que nous avons relevés, n'est pas sans conséquence sur le plan de rendement, de qualité et de fonctionnalité de ceux-ci. On rencontre des établissements fonctionnant avec un corps enseignant uniquement pris en charge par l'Association des Parents d'Élèves (APÉ). Certains n'ont pas de moyens financiers adéquats pour payer la vacation des enseignants ou des bénévoles, dont le niveau et la capacité d'enseigner laissent à désirer. Certains établissements fonctionnent avec un seul professeur de mathématiques, de philosophie ou de français, en dépit du volume horaire élevé accordé à ces disciplines. Dans certaines localités, il manque d'enseignants, d'élèves ou de matériel didactique. Ces observations suscitent un certain nombre d'interrogations relatives à la création, au fonctionnement et

au rendement de ces infrastructures scolaires. De façon claire, nous voulons analyser la fonction et la portée de la double correction sur le succès au baccalauréat tchadien.

0.1 Problématique

La formation des enseignants du secondaire obéit à un principe dont l'artisan et le bénéficiaire est l'État. Aucun établissement public ne peut fonctionner normalement sans le soutien de l'État. De même, l'État ne peut supporter seul les charges allouées à la formation des enseignants. La majorité des enseignants sont des professeurs licenciés et n'ont reçu aucune formation en pédagogie et en didactologie. Aussi éprouvent-ils souvent des difficultés d'enseigner. Le système éducatif du Tchad éprouve donc des difficultés liées aux évaluations de ses produits. Ces difficultés sont fonction des crises que le pays a connues, selon Adoum Mbaïssou : « La crise du système éducatif tchadien actuel est le symptôme d'une crise structurelle profonde ; elle est une remise en question des valeurs qui fondent la vie d'un peuple, donc d'une politique » (Mbaïssou, 1990 : 189). La formation des enseignants a donc pour but de donner une éducation de qualité sur l'étendue du territoire. Elle est une exigence du gouvernement vu qu'elle est inhérente à la nature du processus d'apprentissage. Les enseignants, les principaux acteurs de l'école, ont un rôle très important à jouer dans la construction des élèves, notamment les candidats au baccalauréat. Ce diplôme n'est pas un concours, qui donne accès à un emploi. Il est, au contraire, un parchemin qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur. Cela suppose que le candidat soit bien outillé, bien formé. Mais, en pratique, les candidats à cet examen ne sont pas préparés, du moins pour certains d'entre eux. On constate aussi que ceux qui sont censés assurer la formation ne sont guère aptes à une telle activité. Professionnellement, ils cumulent des lacunes, des incompétences notoires dans l'exercice de leur noble et exaltante mission. L'enseignement, qui est un sacerdoce, est en voie de perdre sa sacralité, tant ceux qui y accèdent ne sont pas motivés, outillés ou qualifiés pour le métier. Il en est donc des candidats mais aussi bien des enseignants. Il y a donc hiatus entre la formation et les fruits de la formation, entre l'évaluation et le contrôle, le cadre social qu'est l'école et ceux qui la fréquentent, l'animent. En d'autres termes, la réforme, qui retient notre attention dans ce travail, est la création de l'ONECS qui s'occupe de l'organisation du baccalauréat. Les effectifs des candidats augmentent d'année en année, un laisser-aller est observé dans l'organisation. Cet état de choses discrédite la réputation et la crédibilité du baccalauréat. La transparence et la justice sont loin d'être réunies. Tout ceci fait suite à la manière dont les enseignants évaluent et la manière dont la formation est dispensée par les enseignants et reçue par les élèves. En effet, la qualité des enseignants du secondaire, c'est-à-dire ceux qui préparent et évaluent les candidats au baccalauréat, pose problème.

Pour plus de pertinence, nous nous focaliserons sur les correcteurs, qui sont tous des enseignants des classes de terminale. Un tel choix, arbitraire, a pour but d'évaluer une politique éducative mise en place par le gouvernement avec la participation des bailleurs de fonds, des Associations des Parents d'Élèves (APÉ) et les bénéficiaires qu'est la population à scolariser. En effet, le but d'une politique éducative n'est pas d'enseigner et d'évaluer, tous azimuts, mais de s'assurer de sa qualité, de sa pertinence et de son efficacité. Aussi doit-elle rendre compte aux usagers mais aussi à l'État, le pourvoyeur et le grand bénéficiaire. En principe, comme tout autre service public, le système éducatif est tenu de rendre compte à ses usagers et aux citoyens de l'atteinte des objectifs qui lui sont fixés. Ses responsables ont besoin d'apprécier ses points forts et ses points faibles. Ils ont besoin d'outils leur permettant d'envisager des mesures et d'améliorer leurs résultats. On

ne doit pas enseigner en classe de terminale parce qu'on est enseignant, ni dans n'importe quelle classe. Ce constat nous amène à quelques interrogations : quel est l'impact la double correction sur le baccalauréat tchadien ? En quoi la double correction permet-elle de corriger les anomalies et de favoriser la méritocratie ? Quelle est la fonction et la portée de la double correction ?

0.2 Méthodologie

Cet article s'inscrit dans le domaine des politiques éducatives, précisément en docimologie. Elle impose une cible d'enquête constituée des enseignants sélectionnés comme correcteurs au baccalauréat. Ces enseignants sont pour la plupart ceux qui interviennent en classe de terminale. Parmi ces correcteurs, nous avons des professeurs certifiés et professeurs licenciés. Un échantillon de 126 000 copies des candidats au baccalauréat a été retenu pour les trois dernières années à savoir les 2019-2020-2021. Neuf (9) matières ont été retenues ; 42 000 copies des différentes épreuves par année pendant les trois dernières années. Le choix découle de nos observations sur le terrain. En effet, au regard de nos activités professionnelles, nous sillonnons quasiment toutes les provinces et tous les lycées du Tchad. Ces observations portent sur plusieurs rubriques entre autres la formation de base des enseignants, les contenus des enseignements et les évaluations. À ces données pédagogiques factuelles s'ajoutent les résultats finals, qui sont le but d'un établissement secondaire. Cette recherche est de nature quantitative puisqu'elle se base sur les statistiques de l'Office National des Examens et Concours du Supérieur.

0.3 Théorie sur les évaluations

Les études docimologiques se sont développées dans l'entre-deux guerres (Merle, 1998) et se sont poursuivies jusqu'aux années 1960 et 1970. Deux ouvrages sont emblématiques de ce courant de recherches : *Examens et docimologie* de Piéron (1963) et *Précis de docimologie* de Landsheere (1972). Dans cet ouvrage réédité à six reprises (c'est-à-dire jusqu'en 1980), de Landsheere définit la docimologie comme la « science qui a pour objet l'étude systématique des examens, en particulier des systèmes de notation, et du comportement des examinateurs et des examinés » (1980 : 13). Cette définition souligne le rôle central occupé dans cette discipline par les examens avec leur corollaire de systèmes de notation. Elle mentionne, en même temps, le comportement des examinateurs et des examinés. Cependant, la lecture de l'ouvrage indique que cette dimension n'est pas réellement investiguée. Le projet qui anime de Landsheere, mais aussi Piéron (1963) et Bonboir (1972) notamment est noble. Il s'agit de réduire, autant que faire se peut, les biais multiples qui introduisent l'inégalité dans les notations scolaires des enseignants. L'approche est normative ou prescriptive dans l'esprit pédagogique de l'époque. En fait, il semble que, pour ces pionniers, il va de soi d'assimiler évaluation et mesure. L'objectif de la double correction consiste à réduire l'inégalité de chance des candidats au baccalauréat à ce que tous bénéficient de la même chance. Nous considérons aussi les théories de la justice sociale et de la méritocratie à l'école dans la même lancée.

1. Historique de la double correction à l'ONECS

L'idée de la double correction est intervenue au cours de l'année 2014 après un constat amer. Par le passé, les correcteurs proposés par les chefs d'établissements étaient, pour la plupart des enseignants n'intervenant pas en classe de terminale, d'une part, et

ceux qui ne sont pas des nécessairement des enseignants, c'est-à-dire non formés à ce métier, d'autre part. l'Office National des Examens et Concours du Supérieur a pris un échantillon des copies dans les différentes matières déjà corrigés et les ont soumises à l'appréciation d'autres correcteurs. Il s'est avéré que la plupart des candidats ont été lésés, c'est-à-dire des notes attribuées par les correcteurs sont en défaveur des candidats. Un grand écart en termes de notation a été constaté. C'est pourquoi l'ONECS a pris l'initiative d'instaurer la double correction. Un regard était porté sur le choix des correcteurs. Une ferme instruction était donnée aux responsables d'identifier rien que les enseignants intervenant en classe de terminale. À la période d'enrôlement des candidats, la mission de l'ONECS avait aussi consisté à enrôler les enseignants choisis au vu de leur emploi du temps. L'objectif de cet enrôlement consistait à réduire le risque d'enseignants qui sont choisis par affinité et qui ne sont pas véritablement des professionnels. La double correction a été ainsi instaurée en 2015 pour diverses raisons. D'abord, les copies sont déchargées par les correcteurs, une fois la correction achevée. Les mêmes copies corrigées sont transmises aux seconds correcteurs appelés les vérificateurs. Si des écarts se dégagent, les copies sont soumises à l'appréciation des présidents des commissions pour trancher. Les correcteurs défaillants sont systématiquement disqualifiés l'année suivante. Ensuite, les vérificateurs sont des enseignants expérimentés et des inspecteurs. Ceux-là sont chargés de bien vérifier si les copies sont bien corrigées ou non. Les anomalies constatées ressortiront dans la partie suivante dite « présentation des anomalies ».

2. Présentation des anomalies relevées à travers la double correction pour trois années consécutives.

Cette partie est consacrée à la présentation des différentes copies par deux types de correcteurs à savoir des enseignants licenciés et des enseignants certifiés.

Tableau 1 : présentation des anomalies dans la correction des copies d'examens du Bac 2019 par les professeurs certifiés et licenciés.

	Copies corrigées par des enseignants certifiés			Copies corrigées par des enseignants licenciés		
	Copies	Anomalies		Copies	Anomalies	
Commission	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Français	5 000	100	2,00	5 000	1 500	30,00
Arabe	5 000	65	1,30	5 000	948	18,96
Anglais	5 000	46	0,92	5 000	867	17,34
histoire-géographie	5 000	54	1,08	5 000	1 254	25,08
Philosophie	5 000	31	0,62	5 000	1 651	33,02
Mathématiques	5 000	62	1,24	5 000	798	15,96
physique-chimie	5 000	26	0,52	5 000	684	13,68
SVT	5 000	57	1,14	5 000	1 145	22,90
Techniques	2 000	38	1,90	2 000	458	22,90
Total	42 000	479	1,14	42 000	9 305	22,15

Source : ONECS 2019

Au regard du tableau ci-dessus, nous constatons que sur 100 anomalies, en moyenne, 95% sont commises par les professeurs licenciés. La correction est acceptable chez les enseignants certifiés de Philosophie qui ont commis que 2 anomalies sur 100 commises par tous les correcteurs de philosophie en 2019. Elles sont beaucoup accentuées en Français et Philosophie chez les licenciés et en Français et Techniques chez les certifiés. Les anomalies sont moindres chez les physiciens, suivis des mathématiciens. Nous constatons que le pourcentage est très élevé en série littéraire par rapport aux sciences. C'est grâce à la double correction que ces anomalies susceptibles de faire échouer les candidats au baccalauréat ont été contournées.

Tableau 2 : Comparaison des anomalies dans la correction des copies d'examens du Bac 2020 par les enseignants certifiés et licenciés

Commission	Copies corrigées par des enseignants certifiés			Copies corrigées par des enseignants licenciés		
	Copies	Anomalies		Copies	Anomalies	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Français	5 000	95	1,90	5 000	1 154	23,08
Arabe	5 000	24	0,48	5 000	854	17,08
Anglais	5 000	37	0,74	5 000	815	16,30
histoire-géographie	5 000	46	0,92	5 000	1 210	24,20
Philosophie	5 000	28	0,56	5 000	1 457	29,14
Mathématiques	5 000	51	1,02	5 000	651	13,02
physique-chimie	5 000	16	0,32	5 000	684	13,68
SVT	5 000	43	0,86	5 000	1 005	20,10
Techniques	2 000	22	1,10	2 000	254	12,70
Total	42 000	362	0,86	42 000	8 084	19,25

Source : ONECS 2020

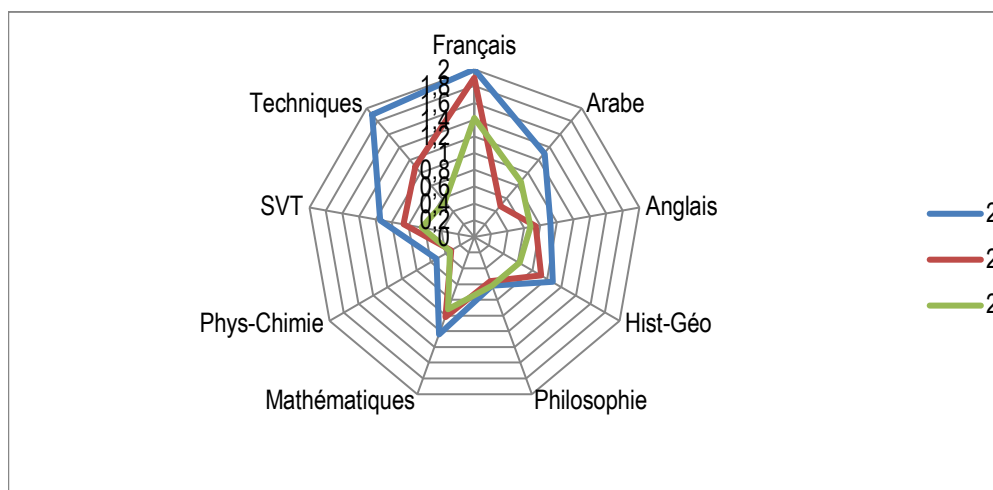
Après une année d'expérience, l'on constate que le sérieux a été installé dans l'esprit des correcteurs puisque ceux qui commettent plus d'erreurs ont été sanctionnés. C'est pourquoi les corrections ont été améliorées en 2020 en comparaison à celles de l'année 2019. Les professeurs licenciés en Français ont fourni un effort remarquable en 2020. De 30% d'anomalies dans les 5000 copies corrigées, ils n'ont commis que 23% en 2020. C'est une réduction considérable. Cependant, elles n'ont presque pas varié chez les certifiés. Les techniciens ont réduit de 10 points, c'est-à-dire de 23,8% en 2019, ils ont enregistré que 13,8% d'anomalies. Cela est dû à l'effort considérable des professeurs licenciés.

Tableau 3 : présentation des anomalies dans la correction des copies d'examens du Bac 2021 par les enseignants certifiés et licenciés

Commission	Copies corrigées par des enseignants certifiés			Copies corrigées par des enseignants licenciés		
	Copies	Anomalies		Copies	Anomalies	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Français	5 000	71	1,42	5 000	957	19,14
Arabe	5 000	43	0,86	5 000	651	13,02
Anglais	5 000	34	0,68	5 000	602	12,04
histoire-géographie	5 000	31	0,62	5 000	958	19,16
Philosophie	5 000	31	0,62	5 000	1 154	23,08
Mathématiques	5 000	46	0,92	5 000	589	11,78
physique-chimie	5 000	17	0,34	5 000	499	9,98
SVT	5 000	32	0,64	5 000	1 008	20,16
Techniques	2 000	11	0,55	2 000	214	10,70
Total	42 000	316	0,75	42 000	6 632	15,79

Source: ONECS2021

Le tableau ci-dessus présente le pourcentage d'anomalies dans 9 matières au baccalauréat. Un échantillon de 5000 copies par matières corrigées et vérifiées a fait l'objet de l'étude. Il ressort donc de ce tableau que pour l'épreuve de Français, sur 5000 copies, 19,14% d'anomalies constatées chez les enseignants licenciés alors que les certifiés dégagent un pourcentage de 1.42% d'anomalies. Pour les enseignants d'Histoire-géographie, 19,16% pour les licenciés et 0,62 pour les certifiés. La borne la plus élevée est de 23,08 d'anomalies concerne l'épreuve de Philosophie corrigée par les professeurs licenciés et 0,62% d'anomalies pour les professeurs certifiés. Et les professeurs licenciés en SVT ressortent 20,16% d'anomalies alors que les certifiés se retrouvent avec 0,64% d'anomalies. Les Mathématiques, Physiques-chimie et les techniques dégagent de la part des professeurs licenciés respectivement les pourcentages de : 11,78%, 9,98% et 10,70%. Les correcteurs certifiés ont à leur tour dégagé respectivement : 0,9%, 0,34% et 0,55%. Une nette amélioration est visible par rapport aux deux dernières années. La figure ci-dessous fait ressortir le récapitulatif des anomalies de trois années.

Figure 4 : Évolution des anomalies dans la correction des copies d'examens des enseignants certifiés au cours des années 2019, 2020 et 2021

Il ressort de cette figure que les anomalies ont continuellement diminué. Elle est très remarquable chez les enseignants des filières techniques, les enseignants de SVT et ceux d'Histoire-Géographie. Une faible amélioration est constatée en Mathématiques et en Philosophie. On note aussi une amélioration moyenne en Anglais, en Arabe et en mathématiques. Bien qu'il y ait amélioration, il reste encore beaucoup à faire en Philosophie et en Français.

3. Résultats

Les résultats de notre étude sur la double correction et succès au baccalauréat tchadien dégagent deux tendances suivant la synthèse du tableau ci-dessous.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DE TROIS ANNÉES

ANNEE	Copies corrigées par des enseignants certifiés			Copies corrigées par des enseignants licenciés		
	Copies	Anomalies		Copies	Anomalies	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
2019	42 000	479	1,14	42 000	9 305	22,15
2020	42 000	362	0,86	42 000	8 084	19,25
2021	42 000	316	0,75	42 000	6 632	15,79
TOTAL	126 000	1 157	0,92	126 000	24 021	19,06

Source: ONECS 2022

La première tendance concerne le premier groupe de correcteurs qui sont les professeurs licenciés. Il résulte de cette analyse un taux d'anomalies de 22,15% en 2019, 19,25% en 2020 et 15,79% en 2021. Ce qui donne un taux global de 19,06% pour les trois années. Et le second groupe fait référence aux professeurs certifiés. Il en résulte un taux global pour les trois années de 1,14% en 2019, 0,86% en 2020 et 0,75% en 2021. Ce qui donne un taux global de 0,92% pour les trois années. C'est qui explique que les enseignants licenciés ont un sérieux problème en évaluation du fait de leur formation. Ce sont des licenciés des différentes universités et instituts qui sont directement intégrés comme enseignants sans formation professionnelle aucune dans les écoles de formation. Concernant le deuxième groupe qui est celui des enseignants certifiés. Ceux-ci sont des professionnels, ceux qui ont suivi les formations professionnelles comme des enseignants dans les grandes écoles de formation comme des Écoles Normales Supérieure. Ils ont une bonne connaissance de la docimologie. Raison pour laquelle, ils se sont démarqués par leur prestation dans l'organisation du baccalauréat dans le domaine de l'évaluation. Dans tout le cas, la double correction, au vu des différentes statistiques dégagées, a pu faire sa preuve. Les différents taux d'anomalies font suite à l'œuvre de la double correction. Elle a permis de donner la chance aux candidats d'être évalués objectivement. Elle a permis aussi de réduire les risques d'injustice et de négligence des évaluateurs. C'est grâce à elle que le sérieux est instauré puisque les correcteurs sont tenus d'évaluer objectivement sous peine d'être interpellés par les vérificateurs si jamais l'écart est de taille.

4. Discussion

À la lecture de ce tableau, le taux d'anomalies dans la correction en 2019 était de 1.14% pour les enseignants certifiés et 22.15% pour les licenciés (Tableau 1). En 2020, ce taux était de 0.86% pour les professeurs certifiés et 19.25% pour les enseignants licenciés (voir le tableau 2). En 2021, le taux d'anomalies, dans la correction, était de 0.75% pour les enseignants certifiés et 15.79 % pour des professeurs licenciés (Tableau N°3). Nous remarquons, à première vue, la baisse continue d'anomalies. De 1,14% en 2019 et 0,86% en 2020, nous n'avons enregistré que 0,75% en 2021. Cette même amélioration de correction est également constatée chez les correcteurs licenciés. De 22,15% en 2019, nous sommes passés à 19,25% en 2020, puis à 15,79% en 2021. Ce progrès dans la qualité de correction résulte de la mise en place de la commission des vérificateurs, avec pour rôle de veiller à la transparence des activités de correction des copies des candidats au baccalauréat, en s'assurant que toutes les copies ont été convenablement corrigées pour éviter des erreurs préjudiciables aux candidats. La présence des vérificateurs a amené les correcteurs à être objectifs et sérieux dans la correction des copies. En notre qualité d'observateurs directs, puisque nous sommes directement impliqués dans l'organisation de cet examen, les types d'anomalies constatés sont entre autres : copies non signées, schéma mal apprécié, correction partielle, omission des notes, non-respect des barèmes, calcul erroné des notes, correction partielle, pas de correction de la forme, non appréciation, notes arbitraires, non correction des fautes, non report des notes, non maîtrise de méthodologie ou du barème, intercalaires parfois non corrigés, non-respect des barèmes, mauvaise appréciation des terminologies.

Conclusion

Nous tenons à rappeler les grandes articulations de la démarche et les analyses effectuées. Nous voulions analyser la fonction et la portée de l'instauration de la double correction sur le succès au baccalauréat. Au regard de cette analyse, il se trouve que la politique de formation des enseignants n'est pas sans conséquence sur le succès au baccalauréat. Le taux d'admission est faible pour certains, très faible et nul pour d'autres encore. Ce faible pourcentage est dû à la non-qualification du personnel enseignant, à l'administration quasi-défaillante ou partisane du système éducatif. Cette enquête, qui s'est déroulée lors du déroulement de la correction du baccalauréat au Tchad pour les trois années consécutives, s'est portée essentiellement sur les données statistiques de ces trois différentes sessions. La raison est que les enseignants des classes de terminale ne disposent pas de qualité requise pour enseigner en terminale. La plupart de ces enseignants sont sortis des universités et ne disposent pas de connaissances en pédagogie et en didactologie. Les données recueillies nous ont permis de vérifier nos hypothèses selon lesquelles la double correction est une pratique efficace dans les évaluations des apprentissages notamment le baccalauréat. La formation des enseignants, surtout ceux des classes de Terminale, est une nécessité pour le système éducatif tchadien. Négligée, elle constitue un obstacle majeur pour le rendement aux examens finaux, tels que nous l'avons observé.

Références bibliographiques

- Buisson, F.(1977).Dictionnaire de pédagogie, Paris, Robert Laffont.
Crahay, M. (2007).Peut-on lutter contre l'échec scolaire ? De Boeck

- Chevillard, Y. (1991) *La Transposition didactique, d'un savoir savant au savoir enseigné*. Grenoble : la pensée sauvage
- De Vecchi, G. (2011). *Évaluer sans dévaluer*, Paris, Hachette Éducation.
- De Landsheere, G.(1972). *Experimental comparative education*, Presse universitaire de Paris.
- Georges, F. & Joëlle, P. (2007). Repenser les effets d'établissement : marchés scolaires et mobilisation, *Revue française de pédagogie*, 159.[En ligne], consultable sur DOI : [10.4000/rfp.1133](https://doi.org/10.4000/rfp.1133)
- Mbaiosso A.(1990, *L'Éducation au Tchad*, Paris, Karthala.
- Macaire, F.(1993).*Notre beau métier, Manuel de pédagogie appliquée, Les classiques africains*, Versailles, CEDEX, France.
- Mager, F. R.(2001, *Comment définir des objectifs pédagogiques*, DUNOD, Paris
- Pottiez, J.(2017).*L'Évaluation de la formation, pilotez et maximisez l'efficacité de vos formations*, Paris, DUNOD
- Merle, P.(1998). *Sociologie de l'évaluation scolaire*, revue française de pédagogie
- Perrenoud, Ph.(1998).*L'évaluation des élèves*, Bruxelles, Paris

Rapport

- Rapport des États généraux pour l'éducation du Tchad, 1995.
- Données statistiques de l'ONECS, 2023